



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	12
Absents excusés :	0

Séance du 13 Mars 2017 Convocation du 7 Mars 2017

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

Membres
présents :

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, FELS-BERNHARDT Estelle, DORER Eric, WEBER Jean-Claude,
MATTERN Céline, BASTIAN Cédric, REGENASS Hubert.

Membre absent
excusé :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Fixation des taux de contributions 2017.
4. Approbation des comptes de gestion 2016.
5. Approbation du compte administratif 2016-Affectation du résultat :
-Budget commune
-Budget annexe : Lotissement.
6. Approbation du budget primitif 2017.
7. Indemnité de fonction Maire/Adjoints
8. Approbation devis et factures.
9. Groupe de travail.
10. Divers.

16/17 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.

Après quelques précisions relatives au compte-rendu précédent :

- *Point 4/17 Madame Estelle FELS-BERNHARDT demande à ce que la suggestion de créer un sens unique au niveau du groupe scolaire émise par Céline MATTERN soit notifiée.*
- *Point 5/17 Madame Estelle FELS-BERNHARDT demande à ce que la suggestion émise par Stéphane UNTERSTOCK d'installer la signalétique de sécurité pour le groupe scolaire après la mise en place des feux soit bien prise en compte.*

Dont acte.

17/17 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Mme Alicia FEIST, secrétaire de Mairie, assume le secrétariat pour cette séance.

18/17 Fixation des taux de contributions 2017.

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 4 axes pour l'année 2017.

La lourde pression fiscale et les difficultés économiques actuelles ont incité les membres du Conseil Municipal à maintenir inchangé le taux des 4 taxes d'imposition, à savoir :

- pour la taxe d'habitation	:	12,66 %
- pour le foncier bâti	:	5,79 %
- pour le foncier non bâti	:	31,48 %
- pour le CFE (cotisation foncière des entreprises)	:	20,15 %

19/17 Approbation des comptes de gestion 2016

M. le Maire présente les comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor de Wasselonne pour la commune, le lotissement et le CCAS.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

- *approuve les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour la commune et le lotissement.*
- *approuve le compte de gestion de liquidation pour le CCAS.*
- *donne quitus au comptable du trésor pour sa gestion durant cet exercice.*

20/17 Approbation du Compte Administratif 2016 – Affectation du Résultat 2016

M. le Maire présente le Compte Administratif 2016 pour les différents budgets.

Budget Commune :

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2016 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	545 011.16 €	
	Recettes	790 829.34 €	
	Excédent de fonctionnement 2016		245 818.18 €
	Excédent d'exploitation antérieur reporté 2015		125 633.03 €
	Soit un Excédent de fonctionnement global 2016		371 451.21 €
Investissement	Dépenses	548 151.09 €	
	Recettes	625 633.78 €	
	Excédent d'Investissement 2016		77 482,69 €
	Solde d'exécution négatif pour 2015		-100 736.70 €
	Soit un Déficit d'investissement global 2016		- 23 254.01 €
Résultat de l'exécution du budget – Excédent au 31/12/16			348 197.20 €

Après que M. le Maire ait quitté la salle, M. Stéphane UNTERSTOCK, Adjoint au Maire, soumet le compte administratif présenté par M. le Maire à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et en dehors de la présence de M. le Maire

- *approuve le compte administratif 2016*

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat au Budget Primitif 2017 comme suit :

Calcul du Besoin en Financement

- Ligne 001 au 31/12/2016 :	- 23 254.01	€
- Restes à réaliser dépenses	- 63 099.20	€
- Restes à réaliser recettes	+ 0,00	€
Besoin de financement	= - 86 353.21	€

- *Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) :*

86 353.21 €

- *Affectation à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2017 :*

285 098.00 €

Budget annexe : lotissement Engergasse :

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2016 qui s'établit comme suit :

Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2016 : 456 875.98 €
Déficit d'exploitation antérieur reporté 2015: - 181 498,59 €

Résultat d'investissement propre à l'exercice 2016 : - 250 000,00 €

Résultat cumulé au 31/12/2016 : 25 377.39 €

Après que M. le Maire ait quitté la salle, M. Stéphane UNTERSTOCK, Adjoint au Maire, soumet le compte administratif présenté par M. le Maire à l'approbation du Conseil Municipal qui l'adopte à l'**unanimité** des membres.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2016,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et en dehors de la présence de M. le Maire

- *approuve le compte administratif 2016*

Le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent en dépenses de fonctionnement (ligne 002) au Budget Primitif 2017.

21/17 Approbation du budget Primitif 2017

➤ **Budget Commune :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse détaillée du Budget Primitif 2017.

Il rappelle que, comme l'an passé, la section d'investissement sera votée au chapitre **sans** opérations d'équipement afin de faciliter la prise en charge comptable.

- *sans les chapitres « opérations d'équipements »*
- *les crédits de reports seront également repris sans les opérations.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget primitif 2017, comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 282 150.71 €*
- *Section d'investissement : dépenses et recettes : 855 637.29 €*

➤ **Budget lotissement « Engergasse » :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du lotissement « Engergasse » pour l'exercice 2017 :

Il explique que suite à l'entrevue avec Monsieur le percepteur, il est convenu d'inscrire les stocks des terrains appartenant à la commune au sein du budget primitif du lotissement afin de comptabiliser le financement.

La comptabilisation des écritures de mouvement des stocks (les entrées et sorties) doit être budgétée en amont.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, décide à l'unanimité des membres présents de :

- **voter** le budget primitif 2017, comme suit :

- *Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 475 377.39 €*
- *Section d'investissement : dépenses et recettes : 250 000.00 €*

22/17 Indemnité de fonction Maire/Adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints, et l'invite à délibérer.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses art. L2123-20 à L2123-4 et L2124

VU la loi n°93-732 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la loi n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats locaux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice

Considérant que les articles L2123-23 et L2123-23-1 du code général des collectivités fixent des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune de Nordheim se situe dans la strate démographique de moins de 3500 habitants,

Il est proposé au Conseil Municipal

De fixer l'indemnité de fonction de M. HEYDMANN Maurice, Maire, à 31 % de "l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique" et celle des Adjoints

*M. UNTERSTOCK Stéphane, M. BURG Eric, M. CONRATH Gérard et M. BAEHREL Christophe à 8,25 % de "l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique" et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.
Ces indemnités sont fixées pour la durée du mandat et suivront les augmentations légales.*

23/17 Approbation devis et facture

Comme convenu lors de la dernière séance, M. le Maire revient sur les propositions d'entretien annuel au niveau du paratonnerre de l'église.

Il présente deux devis :

- Contrat SILVER + pour un montant de 470 euros HT/an
- Contrat TITANE pour un montant de 790 euros H.T/ an.

Après avoir entendu les explications, l'ensemble du conseil décide de valider le contrat SILVER + pour un montant de 470 euros HT/an.

24/17 Groupe de travail

- Une commission s'est réunie en date du 13 février 2017 afin d'étudier le compte administratif en vue de la séance du conseil municipal.
- Une commission s'est réunie en date du 6 mars 2017 afin de préparer le budget primitif avant la séance du conseil municipal.

25/17 Divers

- Monsieur le Maire informe les membres présents de l'entrevue en mairie avec M. Albert KLEIN de la société France-Plan au sujet de la mise à jour du plan de notre commune. En effet, celui-ci n'est plus à jour depuis plusieurs années.
- Monsieur le Maire, suite à leur demande donne lecture du courrier de M. et Mme René BAEHREL reçu en mairie le 7 mars 2017. Ils souhaitent que le conseil municipal revienne sur la situation relatant les nuisances provenant de chez M. UNTERSTOCK. Ils aimeraient que cette situation soit enfin clarifiée.
- Monsieur Hubert REGENASS fait un compte rendu sur le déploiement de la fibre optique au niveau de notre territoire.
Notre commune devrait être totalement équipée d'ici fin 2019.
La participation pour notre commune s'élève à 70 875 euros pour 405 prises, une convention financière sera signée avec la Région et la Communauté de Communes qui devrait prendre en charge la moitié de la dépense, l'autre moitié sera à charge de la commune. Il suivra ce dossier.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guy-Dominique KENNEL, sénateur, concernant le vote du Sénat sur la proposition de loi pour le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communes.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guy-Dominique KENNEL, sénateur, concernant la mise en conformité des bâtiments public. Une réserve parlementaire sera consacrée au projet de mise en accessibilité pour l'année 2017.
- Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier des Restos de cœur, qui au vu des difficultés rencontrées souhaitent obtenir une aide exceptionnelle sous forme de

subvention pour leur 32^{ème} campagne. Les membres du conseil décident de leur verser 100 euros.

- Monsieur Gérard CONRATH revient sur le devenir de l'ancien photocopieur qui à ce jour se trouve toujours en mairie.
- Monsieur Gérard CONRATH rappelle que samedi prochain aura lieu le nettoyage de printemps et qu'à ce jour suite à notre publication seules 3 personnes se sont inscrites. Plusieurs membres du conseil seront également présents.
- Monsieur Gérard CONRATH souhaite que l'étude pour la réhabilitation des sanitaires au niveau du centre socio-culturel soit réalisée rapidement du fait du calendrier de l'occupation des salles. Des entreprises seront consultées rapidement.
- Monsieur Hubert REGENASS informe les membres présents de l'implantation prochaine d'une usine de méthanisation au niveau de la zone industrielle de Marlenheim. Il est inquiet quant à l'impact que cela aura sur notre commune.
- Madame Estelle FELS-BERNHARDT revient sur le dossier LPO. La commission environnement se réunira prochainement afin de décider du devenir de ce projet.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 16 Mars 2017
Le Maire
Original Signé